

Développer des actions innovantes de partenariat autour du projet de vie, de la place, du rôle et du choix de la personne en situation de handicap et de sa famille, en application de la loi du 11 février 2005 " pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ".

Appel à Projets 2006

Depuis le 1^{er} janvier 2006 la loi du 11 février 2005 " pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées " est entrée en phase d'application. Comme elle le fait pour la recherche scientifique, l'AFM, en s'appuyant sur les compétences et les connaissances de partenaires, veut jouer un rôle d'accélérateur dans la construction de réponses innovantes.

Dans cette optique, l'AFM ouvre un appel à projets ciblé sur les changements de culture, de pratiques et les innovations nécessaires pour améliorer les réponses apportées aux personnes concernées.

Cet appel à projets s'adresse à tous les partenaires : entreprises, associations, universités, chercheurs, organismes ou groupements qui développent des compétences et des intérêts dans les domaines annoncés en produisant de nouvelles réponses pour les personnes concernées.



LES AXES PRIORITAIREMENT RETENUS DANS CET APPEL À PROJETS SONT :

- Développer les outils autour de l'accompagnement du projet de vie des personnes les plus lourdement handicapées.
- Favoriser et accompagner la reconnaissance de " l'expertise " des personnes malades.
- Développer les réponses en matière d'accompagnement psychologique adapté.
- Développer des solutions innovantes en terme de services de répit de proximité.
- Soutenir la formation et l'emploi des personnes atteintes de maladies neuromusculaires.
- Développer la compensation dans le domaine technologique.

Ces différents domaines pourront être envisagés soit, sous l'angle de recherches fondamentales permettant d'étayer des apports en matière de connaissance soit, en terme de développement d'actions.



CRITERES ESSENTIELS DE RECEVABILITE DES PROJETS :

- Le caractère innovant,
- les possibilités d'application concrète,
- les liens avec la déclinaison des principes de la loi du 11 février 2005,
- l'impact potentiel auprès des personnes atteintes de maladies neuromusculaires conjugué à la possible généralisation des innovations développées,
- la possibilité de conduite conjointes des projets dans le cadre d'une coopération active AFM/partenaires extérieurs,
- la présence de co-financeurs acteurs du projet.

Les dossiers sont à retirer à l'AFM-Pôle revendications, 1 rue de l'internationale, BP 59, 91002 Evry cedex ou par email à revendications@afm.genethon.fr. Date limite de dépôt des dossiers : 16/08/2006